

MARGES BÉNÉFICIAIRES DES ENTREPRISES BELGES

2019 : 42%
2020 : 42,4%
2021 : 46,8%

AUGMENTATION SALARIALE MAXIMALE

+0.4%

Pour les travailleurs, la vie est de plus en plus chère : chauffage, nourriture, carburant. Pour les entreprises belges, les marges bénéficiaires explosent. Elles battent même la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Une bonne chose, sauf qu'en Belgique, la loi de 96 sur la norme salariale nous interdit d'accorder plus de 0,4 % d'augmentation salariale aux travailleurs. Les profits vont tous vers les actionnaires et les travailleurs doivent se contenter de cacahuètes.

C'est pourquoi une réelle augmentation des salaires est indispensable. Le pouvoir politique doit agir et modifier la loi sur la norme salariale.

MANIFESTEZ AVEC NOUS LE LUNDI 20 JUIN
GARE DE BRUXELLES NORD - 11H

De l'air
pour les
salaires€S

FGTB